



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL

1700, rue Principale
Saint-Michel (Québec) J0L 2J0

AVIS DE PROMULGATION

Le 12 décembre 2017, le conseil municipal de Saint-Michel a adopté le *Règlement numéro 2017-282 décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux du cours d'eau Descente Saint-Luc.*

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau de l'hôtel de ville, situé au 1700, rue Principale, Saint-Michel, durant les heures de bureau.

Saint-Michel, le 14 décembre 2017

(s) Caroline Provost

Caroline PROVOST
Secrétaire-trésorière adjointe